

10<sup>c</sup>.

# Journal du Lot

10<sup>c</sup>.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

### Abonnements

|                                       |          |          |        |
|---------------------------------------|----------|----------|--------|
|                                       | 3 mois   | 6 mois   | 1 an   |
| LOT et Départements limitrophes ..... | 4 fr. 25 | 8 fr.    | 15 fr. |
| Autres départements .....             | 4 fr. 50 | 8 fr. 50 | 16 fr. |

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUÉSANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

### Publicité

|   |          |
|---|----------|
| ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....    | 50 cent. |
| ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)..... | 75 cent. |
| RÉCLAMES 3 <sup>e</sup> page ( — — — ).....         | 1 fr. 25 |

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LES ÉVÉNEMENTS

**Le budget modifié par le Sénat va revenir devant la Chambre. — Les Alliés et l'indemnité allemande. La France veut la Justice. Une émoivante note d'un journal anglais. — L'entretien de Londres. Pourquoi Lloyd George cause-t-il avec le délégué des Soviets? — Un dernier mot sur la grève criminelle.**

Le budget va revenir devant la Chambre qui, après un examen rapide et sans retouches importantes, sans doute, le renverra incessamment au Luxembourg pour une approbation définitive.

Le Sénat a modifié assez sérieusement l'œuvre de nos députés... mais non pour l'adoucir ! Il a, au contraire, voté des impôts nouveaux pour un total respectable. La carte à payer sera lourde. C'est une nécessité inéluctable si l'on veut que la France se relève de ses ruines.

C'est surtout au sujet de la taxe sur le chiffre d'affaires que l'aggravation est notable. Cette taxe est portée de 1 à 1 1/2 pour cent ; soit un milliard et demi, au minimum, de recettes supplémentaires.

Les socialistes du Sénat auraient voulu que ce supplément fût obtenu par un impôt sur le capital. M. Doumer a mis, en garde ses collègues contre l'improvisation d'une réforme qui remettrait en question notre système fiscal. Il a fait remarquer que l'effort actuel ne doit pas être à recommencer chaque année et qu'il faut sortir de la période des tâtonnements et des expériences extraordinaires, parfois décevantes. Les impôts actuels ont l'avantage de créer des ressources constantes.

Il n'y a donc plus à critiquer, il faut s'exécuter.

L'opération chirurgicale, écrit notre confrère des *Débats*, à laquelle le contribuable est soumis doit être décisive et complète. Après quoi, chacun pourra tabler sur une situation grave, mais assainie, le travail saura à quoi s'en tenir. C'est le premier point pour accomplir une tâche qui ne saurait paraître surhumaine à un pays qui en a déjà mené à bien une autre encore plus tragique.

Il y a l'étranger, chez les Neutres, comme chez nos Alliés, un ardent désir de voir une entente définitive intervenir entre les vainqueurs et les vaincus, au sujet du règlement des dommages. A ce moment seulement, l'incertitude ayant pris fin, le Monde pourra se remettre au travail pour sortir de cette période agaçante qui s'oppose à toutes les initiatives heureuses.

Dans leur impatience d'en finir, nombre d'Américains, nombre d'Anglais oublient trop la dévastation de nos provinces et accusent la France de retarder l'entente souhaitée en se montrant intraitable sur le chiffre de l'indemnité à fixer.

C'est une accusation injuste. Si forte que soit l'indemnité, elle ne permettra jamais de payer les effroyables ravages du nord de la France.

Un grand journal anglais, le *Daily Telegraph*, a publié un récit qui fixe tous les esprits impartiaux. Il s'agit d'une visite faite par un caravane anglaise aux régions dévastées : « ...Péronne, Bapaume, Albert... la vue de ces squelettes de villes éveillait chez les pèlerins un sentiment d'horreur ; plusieurs des femmes fondaient en larmes. Les traces de la lutte gigantesque, de l'immense effort national soutenu contre un ennemi résolu et impitoyable s'offraient de toutes parts à nos pèlerins. Ils demeuraient confondus de tant de preuves d'un vandalisme n'ayant d'autre but que la destruction. Leur sang se glaçait au récit des scènes de terreur, des actes de barbarie des légions allemandes alors que, dans l'ivresse de la victoire, elles foulaient le sol de la France sans que leur vint même à l'esprit la possibilité d'une défaite finale. Ils contemplaient, les larmes aux yeux et le cœur serré, les humbles foyers rendus méconnaissables par les obus et qui semblaient crier vengeance ; les demeures de fortune, chaumières en bois élevées à la hâte, d'un aspect assez confortable par une belle journée de printemps, mais froides et tristes en hiver, lorsque manquent le charbon et le pétrole et que le vent souffle en tempête. Ils virent

à l'œuvre les courageux paysans qui ne songent pas à demander la journée de huit heures, s'efforçant d'effacer les ravages infligés par la guerre au sol qu'ils aiment tant et d'en faire renaître la fertilité. C'est là une tâche ardue et douloureuse à la fois, car les hideux trous d'obus qui restent à combler blessent la vue de ces hommes tenaces et patients qui ne sont animés que d'une seule pensée : faire rendre à la terre l'abondance, maintenant que la paix est rétablie.

L'impression dominante que rapportent ces pèlerins de leur visite aux champs de bataille est une impression d'ensemble plutôt que détaillée. J'en ai entendu plusieurs pousser des exclamations d'horreur devant les spectacles qui s'offraient à eux, des scènes de désolation absolue sur lesquelles seize mois d'un dur labeur depuis l'armistice n'ont produit que peu d'effet ; car la main qui rebâtit semble bien lente à réparer les ravages des formidables engins de guerre. Et ce que l'on voit dans la Somme, dans le Pas-de-Calais, dans le Nord, on peut le voir également dans non moins d'une dizaine de départements les plus fertiles de la France. Pauvre France ! Les pèlerins ont vu et ils ont compris. Ils savent aujourd'hui pourquoi elle tient tant à ce que soient remplies à la lettre les clauses du traité de paix relatives aux réparations, pourquoi elle est si longue à se rétablir de ses blessures de guerre, pourquoi elle porte une si écrasante surcharge dans la course à la production — la seule manière de se tirer de l'impasse où elle se trouve — et pourquoi elle continue à demander à grands cris qu'il soit fait justice.

Justice, la France ne demande pas autre chose. Elle sait bien que l'Allemagne ne pourra jamais indemniser complètement les vainqueurs, mais elle demande que ceux qui ont tout sacrifié au triomphe du Droit ne soient pas, une fois encore, victimes des Barbares. Il serait monstrueux que, demain, le contribuable français fût plus chargé d'impôts que le contribuable boche. Et il ne faut pas oublier que si l'Allemagne peut produire avec un rendement maximum, toutes ses usines étant intactes, il n'en est pas de même chez nous, notre industrie ayant été sauvagement détruite par les hordes de Guillaume !

Le délégué des Soviets est à Londres. Il est reçu par Lloyd George et, comme le fait est assez choquant, on est amené à chercher les raisons qui conduisent les britanniques à causer, par procuration, avec Lénine.

La raison ? Elle est contenue dans ces deux mots : Kief et Enzeli.

A Kief, les Bolcheviks se sentent menacés par l'action polonoise. A Enzeli, en Perse, la politique anglaise est mise en péril par l'avance des Rouges. Lénine, en bon diplomate, fait du chantage à Londres. Voilà, sans doute, la cause réelle de la conversation engagée entre le Premier anglais et le délégué des Soviets.

La France a le devoir de rester vigilante. Elle ne saurait admettre que l'action polonoise soit enrayée ; le patriotisme polonois est le rempart de l'Europe occidentale. Aussi longtemps que la Pologne ne sortira pas de son droit, aussi longtemps qu'elle se bornera à protéger ses frontières contre une agression possible, elle doit avoir une pleine liberté dans l'action. L'intérêt de la civilisation nous interdit une intervention qui serait une faute.

Le mal vient de ce que l'Angleterre, poursuivant sa politique trop égoïste, a voulu étendre son protectorat sur tous les pays musulmans de l'Asie, en violation des droits des nationalités, ce qui lui a mis à dos les Turcs alliés des Soviets et la Perse !

Demain, les Anglais, menacés d'être chassés de Perse, peuvent être contraints d'évacuer une partie de la Mésopotamie.

Tout changerait, écrit le *Temps*, si l'Angleterre changeait sa politique, si elle se remettait à soutenir, comme autrefois, l'indépendance des Etats musulmans. Nous le disons avec la sincère conviction de servir l'intérêt britannique, que nous ne séparons pas de l'intérêt français ; ce n'est pas en signant un accord avec le commissaire bolcheviste Krassine que M. Lloyd George dégarait la Perse et les abords de l'Inde, mais bien en déchirant le traité anglo-persan.

La grève est finie. La question n'est plus d'actualité. Pourtant un

dernier mot est nécessaire avant que l'oubli ne se fasse, pour bien établir le but criminel poursuivi par la C. G. T.

Devant le Conseil National de la C. G. T., M. Jouhaux a expliqué pourquoi, au lieu de décréter la grève générale immédiate, il avait cru préférable de l'organiser par « paliers », ou « vagues d'assaut ».

« Les cheminots pour le trafic intérieur, a-t-il dit, les dockers et les marins pour le trafic extérieur, les mineurs pour la fourniture du combustible, devaient empêcher la reconstitution des stocks et la distribution des matières premières. Mais pour cela il était d'autre part indispensable que toutes les corporations qui pouvaient diminuer les stocks constitués demeurassent au travail. Elles devaient ainsi faire une pression plus grande que par leur chômage, elles ne déchargeaient pas les autorités gouvernementales ou patronales de leur responsabilité. D'autre part, il convenait de fournir les ressources aux grévistes. »

C'est d'un cynisme révoltant : Non seulement on décrétait la grève pour les corporations qui pouvaient, par leur travail, reconstituer les stocks ; mais on devait maintenir à l'atelier les travailleurs qui avaient la possibilité d'épuiser rapidement les stocks existants.

Il fallait affamer le pays pour arriver à la Révolution.

Oui ou non le crime est-il patent ?

A. C.

**M. Deschanel en Normandie**

Le Président de la République et Mme Deschanel ont quitté Paris mardi pour se rendre en Normandie. M. Paul Deschanel a manifesté l'intention d'interrompre sa villégiature une ou deux fois par mois pour venir à Paris présider les séances du conseil des ministres.

**Une vice-présidence de la République ?**

On assure que dans les sphères politiques la question est posée d'une convocation du congrès des deux Chambres à Versailles en vue de modifier la Constitution de façon à instituer une vice-présidence de la République.

Les groupes politiques se mettraient d'accord pour limiter l'objet de la réunion du congrès à la création de cette vice-présidence ; on ne tardera pas à connaître la réponse à la question posée.

## INFORMATIONS

**La livraison des navires allemands**

Les croiseurs allemands *Stuttgart* et *Grandern*, ayant à bord des équipages allemands, ont mouillé mardi en rade, avec remorqueur venant de la Baltique. Ces deux croiseurs font partie des bâtiments devant être livrés à la France.

**Les créances allemandes d'avant-guerre**

Le « Journal Officiel » publie des instructions sur la procédure à suivre par les créanciers français d'avant-guerre des Allemands pour obtenir le paiement de leurs créances, par application de l'article 296 et annexes du traité de Versailles du 28 juin 1919.

**Sous le régime bolcheviste**

Selon des informations reçues dans les milieux bien informés de Londres, un soulèvement d'une certaine gravité aurait eu lieu parmi les paysans du sud de la Russie.

La répression aurait été des plus sanglantes. Des centaines de paysans ont été tués et plusieurs villages entièrement détruits.

**La C. G. T. et la loi de 1884**

Le parquet a relevé contre la C. G. T. une nouvelle infraction à la loi de 1884, au sujet de l'admission de syndicats irrégulièrement constitués. Il s'agit de l'adhésion des syndicats de fonctionnaires, dont l'existence n'est pas reconnue.

**Les nouveaux riches**

La Chambre a élu mardi les 14 membres de la commission chargée d'examiner les projets et propositions

tendant à rechercher et à poursuivre les spéculateurs qui, pendant et depuis la guerre, se sont enrichis aux dépens de la nation.

**L'augmentation des traitements des professeurs**

La Commission de l'enseignement a décidé d'ouvrir immédiatement une enquête sur la question de l'outillage de nos grands établissements scientifiques.

Elle a ensuite examiné la question de la péréquation des traitements dans l'Université et a décidé d'appuyer les revendications présentées par les associations des trois ordres d'enseignement.

**Le statut des fonctionnaires civils de l'Etat**

Voici les grandes lignes du projet de statut des fonctionnaires établi par le Gouvernement :

Recrutement assuré uniquement par concours ou examens.

Avancement garanti par l'intervention du conseil d'avancement. Fixation de la proportion entre le choix et l'ancienneté.

Institution de conseils administratifs pour l'organisation, le fonctionnement des services, l'avancement, les sanctions. D'un conseil supérieur servant de juridiction d'appel.

Garanties en matière disciplinaire assurées par l'intervention du conseil de discipline et la faculté d'appel au conseil administratif supérieur.

Droit d'association accordé dans les conditions de la loi de 1901 (et non de 1884) aux fonctionnaires d'une même administration ou d'un même service.

Ces groupements sont des organes de défense des intérêts corporatifs ; ils jouissent de la capacité civile. Leur dissolution peut être prononcée.

**2<sup>e</sup> tirage des Obligations du Crédit national**

Le deuxième tirage des lots du Crédit national a eu lieu mardi.

Le numéro 3.713.205 est remboursé par un million ; le numéro 2.474.914, par 500.000 francs les numéros 7.730.199, 1.432.307, 2.274.412, 6.235.515, 4.368.787, chacun par 100.000 francs.

Les numéros suivants gagnent chacun 50.000 francs : 2.302.483, 2.908.878, 1.490.560, 6.177.890, 4.427.956, 7.161.982, 1.829.811, 3.110.509, 2.050.360, 103.005.

3.783 numéros sont remboursés à 600 francs.

**Chambre des Députés**

Séance du 1<sup>er</sup> juin 1920

Dans la séance du matin, M. Lhopiteau, garde des sceaux, déclare qu'il se refuse à tous rapports avec les syndicats des fonctionnaires.

La Chambre vote une réduction de crédits pour la suppression de plusieurs prisons.

M. Compère-Morel trace un tableau d'ensemble de la politique agraire. Il faut donner aux populations rurales les moyens de s'instruire de ce qui concerne leur profession.

Dans la séance de l'après-midi, M. Compère-Morel poursuit son discours. Il voudrait qu'un contrôle supérieur de l'exploitation agricole de France fût en quelque sorte exercé par l'Etat jusqu'à imposer aux paysans récalcitrants des modes de culture.

MM. Dumont, Barthe, présentent diverses observations ; M. Ricard, ministre de l'Agriculture, fait l'éloge du paysan et montre l'effort agricole accompli depuis la guerre.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Séance du 2 juin 1920

La Chambre discute le budget de l'Agriculture. Elle invite le Ministre à prendre des mesures pour frapper les jeux clandestins sur les champs de courses.

Elle renvoie à la Commission avec avis favorable, une proposition tendant à élever à 26 millions le crédit prévu pour encouragements à l'agriculture.

La Chambre relève de 13 à 22 millions les crédits en faveur des offices agricoles départementaux et régionaux.

## Sénat

Séance du 1<sup>er</sup> juin 1920

Dans la séance du matin, le Sénat discute l'article 80 qui augmente d'une façon considérable les droits de circulation des boissons hygiéniques : la commission propose de fixer à 25 francs les droits sur les vins.

M. Doumergue combat l'article 80 qui est renvoyé à la commission.

Dans la séance de l'après-midi, le Sénat discute l'article 80.

M. Doumer propose de fixer les droits à 20 francs : 15 francs pour l'Etat, 5 francs pour le département.

M. Doumergue propose de fixer ces droits à 19 francs. Les chiffres de la commission sont rejetés par 257 voix contre 228. Les articles 80, 81, 83 sont adoptés. L'article 83 qui fixe une taxe sur les eaux minérales est adopté. L'article 84 frappe les alcools, les liquides assimilés comme le vermouth d'un droit de 1.000 francs par alcool pur. Il est voté.

Séance du 2 juin 1920

Dans la séance du matin, le Sénat reprend la discussion des impôts nouveaux. M. Billet demande que le Gouvernement soit autorisé à céder aux marchands de gros des départements libérés toutes les quantités d'alcools d'industrie dont ils auront besoin. L'amendement est repoussé. Le Sénat vote la taxe sur les spectacles.

Dans la séance de l'après-midi, le Sénat supprime l'article 94 qui imposait l'électricité et le gaz servant au chauffage et à l'éclairage. Il fixe à 50 francs la taxe sur la vanille.

Les divers articles du projet sont également votés et l'ensemble du projet est adopté par 298 voix contre 5.

**CHRONIQUE LOCALE**

**UN EXCELLENT CONSEIL**

Les journaux donnent des détails sur une affaire qui fait l'objet d'une enquête de la part de la justice. Un gros entrepreneur aurait réalisé pendant la guerre 150 millions de bénéfices provenant de fournitures de bois, de grenades et de matériel de guerre et n'aurait déclaré au fisc que 6 millions.

Si la preuve est faite que ce riche entrepreneur ait frustré le fisc dans des proportions aussi scandaleuses, il est à souhaiter qu'il ne reste pas impuni.

Au surplus, le cas de cet entrepreneur ne doit pas être unique. On le sait bien, puisque la Chambre vient de nommer une commission de 44 membres qui seront chargés de rechercher et de poursuivre les spéculateurs qui, pendant et depuis la guerre, se sont enrichis aux dépens de la nation.

Mais depuis l'armistice, on aurait pu, si on avait voulu, faire rendre gorge à un grand nombre de spéculateurs.

Dans toutes les villes, il est à peu près certain que les agents du fisc connaissent la plupart de ces spéculateurs et savent pertinemment que beaucoup de déclarations des bénéfices sont fausses.

La Commission élue par la Chambre donnera-t-elle les armes nécessaires pour permettre aux agents du fisc de taxer d'une façon exacte, les fraudeurs ?

Jusqu'à ce jour, ce sont les contribuables de bonne foi, dont la comptabilité a été mise à la disposition de l'administration, qui paient, qui sont frappés très lourdement.

Les malins ont échappé aux recherches, aux investigations et ne paient que ce qu'ils ont voulu payer. Cependant on doit savoir à peu près le nombre des nouveaux riches et on n'ignore pas que certains ont acquis leur fortune de façon plutôt douteuse.

La Chambre est décidée à poursuivre les spéculateurs qui se sont enrichis pendant la guerre aux dépens de la nation ? Mais alors, il faudra revenir sur un tas d'affaires qui paraissent oubliées depuis de longs mois.

Il ne serait pas juste que l'on laissât impunis les trafiquants qui nous ont empoisonnés, affamés.

A dire vrai, nous n'avons aucune confiance dans ces enquêtes, ces ins-

tructions que la Chambre va ordonner.

Au moment précis où l'on signalait les méfaits des spéculateurs, ou ces mauvais citoyens étaient pris la main dans le sac, on a laissé faire, et les coupables ont continué à jouir de la sollicitude, de la confiance même des maîtres du jour.

On peut dire qu'ici, à Cahors, dans le Lot, tout s'est passé le mieux du monde pour eux : il est heureux que ces trafiquants n'aient pas obtenu des sanctions contre ceux qui les avaient démasqués.

Si nous osions, nous nous permettrions de donner un conseil aux 44 membres de la Commission parlementaire.

Nous leur dirions, s'ils veulent avoir des renseignements tout à fait exacts, de s'adresser dans chaque département, et dans le Lot en particulier, au bureau permanent.

Ce bureau pourrait leur dire à une unité près, le nombre de spéculateurs qui se sont enrichis pendant et depuis la guerre aux dépens de la nation et aux dépens de la santé des populations. A quelques centaines de francs près, il pourrait indiquer le total des sommes enfoncées dans les « profondes » de ces messieurs.

De plus, la Commission pourrait examiner certains documents, des feuilles d'expédition qui sont dans les gares, et elle ne manquerait pas de découvrir la porte de la cave des Alibabas du mercantilisme.

Mais on ne suivra pas notre conseil. Il est pourtant excellent.

LOUIS BONNET.

**Médailles militaires**

Les décorations posthumes dans l'ordre de la médaille militaire sont attribuées aux sous-officiers et soldats du 7<sup>e</sup> dont les noms suivent :

Joulié Albert Charles-Léon : excellent soldat. A trouvé une mort glorieuse en s'élançant à l'assaut, au nord de Perthes-les-Hurlus le 4 février 1915. A été cité.

Jarrige Baptiste : très bon soldat. A trouvé une mort glorieuse en s'élançant à l'assaut des tranchées ennemies, au nord de Perthes-les-Hurlus. A été cité.

Lafouillade Albert-Michel-Gérôme : très bon soldat. A trouvé une mort glorieuse en s'élançant à l'assaut des fortes positions ennemies le 23 décembre 1914, devant Mesnil-les-Hurlus (Marne). A été cité.

Ladirat Armand : très bon soldat. Blessé grièvement au cours des combats de poursuite de l'ennemi le 15 septembre 1914, devant Minacourt. Mort le 13 octobre 1914 des suites de ses blessures. A été cité.

Joubert Charles-Daniel : excellent soldat. Grièvement blessé le 14 août 1915, en assurant la liaison entre sa compagnie et son bataillon, secteur de la Harazée (Marne). Mort le 15 août 1915 des suites de ses blessures. A été cité.

Gratian Louis-Marius : très bon soldat. A trouvé une mort glorieuse en s'élançant à l'assaut des tranchées ennemies le 19 février 1915, devant Perthes-les-Hurlus. A été cité.

Joseph Léon : bon et brave soldat. A trouvé une mort glorieuse en s'élançant à l'assaut au combat de Bertrix (Belgique) le 22 août 1914. A été cité.

**Banque de France**

Nous apprenons avec plaisir que M. Paul Chambeyron, fils de l'excellent directeur de la Banque de France de Cahors, vient d'être reçu, au concours, employé à la Banque.

Nos meilleures félicitations.

**Aux sociétés sportives**

Toutes les Sociétés sportives du Lot, pratiquant n'importe quel sport, sont priées d'adresser sans retard à M. Doudet, rédacteur sportif du « Courrier du Centre », à Limoges, une très bonne photographie de leurs membres, ainsi qu'une note biographique sur leur club, en vue de la publication d'un album sportif régional.

**Exequatur**

L'exequatur a été accordé à M. Paul Niestié, consul de Suisse à Toulouse, avec juridiction sur les départements du Tarn, de l'Ariège, du Lot, du Tarn-et-Garonne, du Gers et de la Haute-Garonne.

**Chemins de fer**

M. Delmas, le dévoué député du Lot, vient de recevoir la lettre suivante :

Monsieur le Député,

Par lettre en date du 22 mai, vous avez bien voulu appeler notre attention sur un voeu émis par le Conseil municipal de Cahors (Lot) en faveur :

1<sup>o</sup> de la mise en marche journalière, sur la ligne de Capdenac-Cahors, des trains périodiques 2641 et 2642.

20 — de la mise en marche journalière, entre Capdenac et Figeac du train 2558 du samedi.

21 — du retard d'environ 1 heure au départ de Cahors, du train 2641 sur Capdenac et au départ de Figeac du train 2557 sur Capdenac Cahors.

J'ai l'honneur de vous faire connaître, Monsieur le Député, que satisfaction sera donnée sur le 29 —, au prochain Service d'Etat au desideratum dont il s'agit.

Mais nous ne saurions envisager l'extension de la mesure (comme il est demandé au 19) aux trains périodiques 2641 et 2642 de la ligne Capdenac-Cahors en raison des difficultés toujours croissantes de notre approvisionnement en combustible, de la réduction de nos moyens d'action résultant de l'application de la loi de 8 heures, enfin de la nécessité de réserver toutes nos ressources pour les transports essentiels de marchandises.

Sur le 30, nous ferons observer que le train 2641 retardé manquerait à l'arrivée à Capdenac la correspondance des trains 3164 sur Aurillac ; 3165 sur Rodez et 5365 sur Lexos, léant 50 voyageurs en moyenne pour ces différentes directions.

De même, à la suite de pressantes sollicitations nous avons dû avancer le départ de Figeac du train 2557 pour faire correspondre à Capdenac avec le train 2587 sur Toulouse. Le retard demandé entraînerait la destruction de cette relation qui profite à 20 voyageurs en moyenne par jour, 40 le samedi pour la direction d'Albi Toulouse et Montauban.

En raison de l'importance des intérêts en cause nous ne voyons pas la possibilité de modifier, comme vous l'avez désiré l'horaire actuel des trains 2641 et 2557 précités. Je vous en exprime tous mes regrets.

Aggréé, Monsieur le Député, l'assurance de ma haute considération.

P. le Directeur de la Compagnie,  
Le Chef de l'Exploitation Adjoint.

### Confédération générale agricole

Les élections pour le renouvellement du Conseil Syndical de la C. G. A., ont eu lieu le mercredi 26 mai, à Paris.

M. Delpont, l'actif député du Lot, sans être candidat, a obtenu 80.000 voix.

Le Syndicat des Planteurs d'Alsace qui comprend 3.500 membres a fait prier M. Delpont, par l'intermédiaire de la C. G. A., de vouloir bien appuyer les vœux présentés au Directeur de la Régie à Strasbourg et obtenir que ce Directeur soit autorisé par le ministre à donner satisfaction au Syndicat.

### LE MAUVAIS PAIN

« A Paris, nous mangeons un pain exquis comme avant guerre. » Et à Cahors ? Comme aux plus mauvais jours de guerre. Le bureau permanent doit se souvenir des dates.

Cela n'empêche pas que, ces jours derniers, non nombre de Cadurciens ont été malades pour avoir mangé une mixture qu'ils payaient 0,95 centimes le kilo.

Ce serait à un mauvais mélange de farines, paraît-il, que nous devons d'avoir failli mourir empoisonnés.

Il paraît qu'on avait trop forcé la dose de certaines graines noires qui entrent dans le mélange des farines. Les agriculteurs qui appellent ces graines « birog » affirment qu'elles empoisonnent.

On ne doit donc pas s'étonner si tant de Cadurciens se plaignent de maux d'estomac.

Nous n'avons pas à rechercher à qui incombe l'erreur. Aussi bien, si nous l'indiquions, le bureau permanent répondrait comme à l'habitude : « Nous nous en... moquons ! Laissons dire et continuons notre bonne petite affaire. »

Les contrôleurs et autres manitous de la boîte, tous fort dignes et distingués, ont autre chose à faire que de s'occuper des réclamations et des plaintes du vulgum pecus.

Mais s'ils étaient allés faire un tour dans certains moulins des bords du Lot, ils auraient pu humer l'odeur nauséabonde qui se dégageait des farines. Alors, ils auraient peut-être compris !

Ne leur demandons pas plus d'effort qu'ils ne peuvent en fournir. Ils ont bien assez à faire à établir les bordereaux de fin de mois pour toucher les coquets appointements que leur assure la princesse. Et la Princesse, c'est le contribuable. La vérité, c'est que le contribuable n'en a pas, il n'en a jamais eu pour son argent.

LOUIS BONNET.

### Hyménée

Aujourd'hui, jeudi, a été célébré à Toulouse le mariage de Mlle Madeleine Cathary, fille de notre ami et ancien confrère de la *Dépêche* à Cahors, avec M. Alphonse Bijon.

Nous adressons aux jeunes époux nos sincères vœux de bonheur et de prospérité.

### Probité

Mme Valette, résidant à St-Martin-de-Vers, a trouvé à Cahors un portefeuille contenant une somme de 350 francs qu'elle s'est empressée de remettre au bureau de police, où il a été réclamé par M. Issali, demeurant à Ornac.

Mme Sers, de Douelle, a trouvé à Cahors une poche noire contenant un porte-monnaie, un mouchoir, un chapelet, qu'elle a déposée au bureau de police.

### Cour d'assises du Lot

La session de la cour d'assises du Lot s'ouvrira à Cahors le 14 juin 1920.

Au rôle de cette session, une seule affaire est inscrite : c'est celle du jeune Nouet, qui tenta d'assassiner pour le voler, un roulier de Limogne.

### Obsèques

Mercredi matin ont été célébrées à Cahors les obsèques de M. Jean Nadal, retraité du P.-O., au milieu d'un nombreux public.

Nous adressons à la famille nos vives condoléances.

### Baisse sur les vins du Midi

Une baisse de 20 francs par hectolitre est constatée chez les grands propriétaires de vins, dans le Gard. Cette baisse doit être attribuée au vidage des cuves en vue de faire place à la prochaine récolte qui s'annonce comme devant être très abondante.

### Concours annuel départemental (Figeac 1920)

Le concours agricole organisé annuellement par la Société d'agriculture départementale et l'Office agricole départemental dans un des chefs-lieux d'arrondissement étant réservé en 1920 à l'arrondissement de Figeac, les agriculteurs de cet arrondissement sont informés que des primes spéciales seront attribuées aux meilleures cultures de blé et de pommes de terre :

1° *Blé*. — Culture de 50 ares et au-dessus : Primes de 100 fr., 80 fr., 60 fr. ; Culture de 25 ares à 30 ares : Primes de 50 fr., 40 fr., 30 fr. ;

2° *Pommes de terre*. — Culture de 30 ares et au-dessus : Primes de 80 fr., 70 fr., 60 fr. ; Culture de 20 ares à 30 ares : Primes de 40 fr., 30 fr., 20 fr.

Les agriculteurs désireux de participer à ce concours sont priés d'écirer à la Direction des Services Agricoles, à Cahors, qui adressera aux intéressés tous renseignements utiles.

Les inscriptions seront reçues jusqu'au 15 juin (dernier délai).

### Pour les Familles nombreuses

Le Conseil supérieur de la natalité a émis de nouveau, et à l'unanimité, le vœu que toutes les familles nombreuses, quelle que soit leur situation, continuent à bénéficier des mesures adoptées jusqu'ici pour le prix du pain.

Le Conseil a protesté énergiquement contre la campagne entreprise pour transformer en une œuvre arbitraire d'assistance ou de secours ce qui n'est qu'une œuvre de justice due à toutes les familles nombreuses car toutes ces familles paient des impôts directs, et surtout indirects, très supérieurs à ceux qui grèvent les célibataires et les ménages peu chargés d'enfants.

Le Conseil supérieur a ensuite examiné les insignes proposés pour la médaille de la famille française et il a commencé la discussion de la question du lait.

### Foire du 1<sup>er</sup> juin 1920

La foire du 1<sup>er</sup> juin a été assez importante. Voici les cours divers :  
Beufs gras, de 90 à 110 fr. les 50 kilogrammes ; vaches grasses, de 80 à

105 fr. les 50 kilogrammes ; beufs de travail, de 3.000 à 5.000 fr. la paire ; vaches de travail, de 2.000 à 4.200 fr. la paire ; bouvillons, de 1.700 à 2.800 fr. la paire. Porcelets, de 250 à 320 fr. pièce.

Moutons gras, 3 fr. ; agneaux, 3,10 (le tout le 1/2 kilogramme) ; brebis d'élevage, 100 à 300 fr. pièce.

Poules grasses, 4 fr. ; poulets, 4,20 ; lapins privés, 1, 50 ; canards, 4 fr. ; dindes, 3,50 le 1/2 kilogramme.  
Enfants, 4,25 la douzaine.  
Halle. — Mais, 60 fr. les 80 litres ; pommes de terre, 16 fr. les 50 kilogrammes.

### Colonies de vacances

« Lou Gorrit del Quercy » continue cette année l'œuvre des colonies de vacances. En conformité avec les tarifs fixés par la caisse des écoles de la ville de Paris, les conditions suivantes seront faites aux particuliers, auberges, hôtels, qui voudront bien se charger des enfants de leurs compatriotes du Quercy habitant la capitale. Enfants, de 5 à 8 ans, 2 fr. 50 par jour ; de 8 à 11 ans, 3 francs ; de 11 à 13 ans, 3 fr. 50. Exceptionnellement, de 13 à 15 ans, 4 francs.

Nous prions les personnes qui voudraient bien les accepter de nous donner leurs noms et adresses dans la huitaine et de nous dire combien elles accepteraient de petits pensionnaires. Le premier départ aura probablement lieu le 1<sup>er</sup> août.

La Commission.

Prière d'adresser la réponse, dès que possible, à M. Roger Auricost, 40, rue de l'Université, à Paris 7<sup>e</sup>.

### Chemin de fer d'Orléans

Le public est informé que le service normal des voyageurs d'avant la grève, est repris à partir du 2 juin sur l'ensemble des sections suivantes :

- Brive à Capdenac ;
- Brive à Montauban ;
- Capdenac à Aurillac ;
- Cazoullès à Aurillac ;
- Capdenac à Rodez et Décazeville ;
- Capdenac à Cahors ;
- Capdenac à Toulouse ;
- Tessonnières à Albi ;
- Lexos à Montauban.

### Avenir Caduroien

Programme du 6 juin 1920

Paris-Belfort (démile), avec tambours et clairons. Farigoul. Roux.

Petit Secret (pavans). Lecocq. Signard.

Le Petit Duc (fantaisie). Lecocq. Signard.

Premier avertissement. Signard.

Salut au 85<sup>e</sup> (démile), avec tambours et clairons. Petit.

De 17 h. 30 à 18 h. 30, Allées Fénélon.

### Pradines

Dimanche 30 mai l'Amicale des poilus de Pradines a inauguré le Monument des Enfants de Pradines tombés au Champ d'Honneur. Le cortège s'est formé à la Mairie, drapeau cravaté de crêpe, et composé des Membres du Bureau de l'Amicale, de la Municipalité, de tous les poilus et des familles éprouvées.

Ce cortège s'est rendu à l'Eglise et a assisté à une messe dite à l'intention de nos chers disparus.

Après la messe M. D'Arcahy curé de la Cathédrale de Cahors a prononcé un éloquent sermon, sur nos chers Camarades et a bien recommandé à tous de ne pas les oublier.

Le défilé a commencé par le Drapeau, Bureau de l'Amicale, etc, et s'est rendu au Cimetière où a eu lieu le chant du « Libéra ».

Après la Bénédiction du Monument, M. Allemand, le Président de l'Amicale a prononcé le discours suivant :

Discours du Président.  
Mes bien chers amis,

Il y a bientôt 6 ans, la France, menacée par l'ennemi héréditaire, lança un appel à ses enfants.

Ce fut un frisson de patriotisme qui traversa le pays et tous les fils accoururent pour défendre leur mère.

Pradines lui envoya les siens. Nous partîmes successivement au nombre de 48, pleins d'espoir dans la Victoire et faisant le sacrifice de notre vie.

Hélas ! tous ne devaient pas revenir. Beaucoup manquèrent à l'appel ! Ecoutez leurs noms. Ce nos âmes s'élevèrent vers eux, car du haut du ciel azure, leurs regards s'abaissent vers nous.

Morts au Champ d'Honneur pour la France : Beldio Camille, Chavert Germain, Cubaynes Louis, Delpon Eloi, Gendreau Paul, Lamotte François, Maréchal Germain, Noël Alphonse, Polet Justin, Ressayres Albert. Enfants de Pradines nous vous saluons.

La guerre est terminée, la Force a dû se courber devant le Droit, la Paix est signée et nos glorieux camarades l'ont scellée de leurs sangs.

Ils reposent là-bas sur tous les fronts et au renouveau du Printemps, la Nature orne leurs tombes de ses fleurs les plus belles, tandis que les petits oiseaux chantent leurs louanges.

Mais leur tâche accomplie serait vaine si l'Union sacrée qui nous a donné le succès, ne se prolongeait pas après cette moisson de laurier sanglant.

Que la voix conciliatrice de la France, notre mère à tous, seule se fasse entendre et seule soit écoutée. Que dans notre petite Patrie, notre riant village, nous ne songions qu'à consolider la grande œuvre patriotique, due à ceux qui ont versé leur sang généreux pour sauver l'honneur du drapeau tricolore et assurer le triomphe de la Justice et de la Liberté.

Vivent nos morts ! Vive Pradines ! Vive la France !

Le Maire a, en excellents termes, remercié les organisateurs de la Société.

La foule s'est ensuite retirée en proie à la plus vive émotion.

### Luzech

Ecole primaire supérieure. — Les deux candidats présentés par notre école primaire supérieure aux examens des boursiers d'enseignement primaire supérieur (2<sup>e</sup> série) ont été définitivement reçus.

Félicitations aux élèves ; les jeunes Auricoste de Cazals, Vignié de Vidallac et à leurs dévoués professeurs.

### Saint-Cyprien

Syndicat agricole. — A la suite d'une réunion tenue dimanche à la mairie sous la présidence de M. Mercadié maire, il a été formé un syndicat agricole adhérent à la Fédération des associations agricoles du département du Lot et du Quercy.

La chambre syndicale a été constituée comme suit :

Président : M. Armand Mercadié ; vice-présidents : MM. Antonin Dayma et Bernard Larroque ; secrétaire : M. Marius Reggasse ; trésorier : M. Joachim Brél ; membres : MM. Gaston Blanié, Césaire Gras, Antonin Lasbouygues, Fernand Burc.

La cotisation annuelle a été fixée à 2 fr. 50.

### Figeac

Programme des morceaux qui seront exécutés par l'Harmonie « Les Artisans Réunis », à l'occasion des fêtes des 5, 6 et 7 juin :

Samedi 5 juin, retraite aux flambeaux.  
Dimanche 6 juin, à 21 heures, carrefour St-Martin :

Les Cadets d'Autriche, allégo. Parés.  
Poète et Paysan, ouverture Suppé.  
Valse de la Veuve Joyeuse Lehar.  
Rip, sélection Planquette.  
Max, polka Salabert.

Lundi 7 juin, à 21 heures, Palais de justice :

Allegro militaire XXX.  
Retsien, ouverture Meister.  
Dolorès, valse Walfeld.  
Carmen, sélection Bizet.  
Boléro pour clarinettes Blémant.

Nous croyons devoir rappeler que les adhésions pour le concours d'accordéons seront reçues jusqu'à lundi à midi, par M. Vincent fils, secrétaire.

### Gourdon

Trouvé. — Il a été trouvé sur la route de Milhae à Sales-de-Rouffilhac, un sac à main contenant un portefeuille garni de billets de banque, de la menu monnaie et divers objets.

M. Henri Gaydon, du Moulin-de-Lacac, commune de Pavignac, le tient à la disposition de la personne qui l'a perdu.

Succès. — Nous sommes heureux d'apprendre que le jeune Urbain Lasvignes, ancien élève de notre cours complémentaire, récemment démobilisé, a été reçu au dernier concours pour l'emploi de commis stagiaire des postes au Maroc, avec le n° 37.

Nos félicitations.

### Caniac

Foire. — Notre foire du 29 mai a été peu importante. Le foirail aux bêtes à laine était mal approvisionné. Les quelques affaires qui s'y sont traitées accusent une baisse sur ce bétail. Les agneaux se sont vendus de 130 à 140 francs ; les agnelles, plus recherchées, de 140 à 160 francs la pièce. Pas de bœufs amenés. Les poulains valaient 3 francs le demi-kilo ; les oisons, de 15 à 18 francs l'unité ; les œufs, 4 fr. 25 la douzaine.

Notre place. — Des réparations urgentes s'imposent à notre place magnifiquement ombragée par des arbres séculaires. A leur base, les murailles qui les entourent sont complètement démolies.

### Labastide-Murat

Notre foire. — Le 10 juin, se tiendra à Labastide-Murat, la foire la plus importante de l'année.

Imprimerie COUESLANT (personnel intéressé).  
Le Gérant : A. COUESLANT.

# DÉPÊCHES

Paris, 12 h. 5.

### Le budget de l'Alsace

La Chambre a discuté, ce matin, la demande de subvention de 725 millions à inscrire au budget de l'Alsace-Lorraine. MM. Millerand, Président du Conseil, Reibel, sous-secrétaire d'Etat à la Présidence et Alapetite, Commissaire-général de l'Alsace, étaient au banc du gouvernement.

M. Millerand s'excuse de ne pouvoir suivre la discussion du projet dans son entier, étant retenu par d'autres occupations urgentes. Il indique que le régime institué ne pourrait disparaître brusquement. L'idéal n'est pas, dit-il, pour l'Alsace-Lorraine, d'absorber toute la législation française ; il convient, au contraire, de réaliser une pénétration réciproque. Pour cette pénétration une concentration excessive serait nécessaire. Le Président du Conseil appelle de tous ses vœux le moment où la Chambre examinera le projet tendant à remplacer le Conseil supérieur par un Conseil régional.

M. Ernest Laffont dit que le programme esquissé par le Président du Conseil ne répond pas à la réalité des faits.

M. Uhry critique tout le système administratif de l'Alsace-Lorraine. Il réclame la solution de la question des passives.

L'abbé Wetterlé rappelle que ses amis et lui ont déposé une motion tendant à terminer cette affaire.

M. Reibel déclare que le projet de loi va être soumis très prochainement à la Chambre sur cette question.

### Le Maréchal Pétain à Londres

Suivant le *Chicago Tribune*, la visite du maréchal Pétain, à Londres, se rattacherait à la mission Krassine.

### Le record du vol de durée

Ce matin, à 5 h. 38, l'aviateur géant *Goliath*, piloté par Bossontrot, héros de Paris à Dakar et Bernard, a pris son vol à l'aérodrome d'Etampes pour tenter de battre le record du monde du vol de durée, détenu actuellement par un Allemand, avec 21 h. Les deux pilotes espèrent tenir l'air pendant 40 heures.

### Le traité hongrois

De Budapest : A l'occasion de la signature du traité de paix, vendredi, des services spéciaux auront lieu dans les églises, les tramways cesseront de fonctionner, toutes les affaires seront suspendues, les théâtres fermés, etc...

### La résistance turque

D'après un télégramme de Constantinople, la réponse Turque aux conditions de paix contiendrait les objections suivantes : La Turquie consent à l'autonomie de la Palestine et de l'Arménie, mais refuse de reconnaître leur indépendance. La Turquie refuse de céder la Thrace à la Grèce, mais accorderait à cette province une autonomie administrative et politique. En ce qui concerne Smyrne, la Turquie demande que le statut de cette région soit déterminé par la Ligue des Nations.

### Pour ventes ou achats de propriétés

S'adresser à M. POUZALQUES Expert-Géomètre à Ginouillac (Lot)

### Pour premier avis :

MALET, notaire.

# INCROYABLE !!!

Pour 10 jours, j'envoie : un joli sac à main (mode), un beau portefeuille 4 poches, un porte-billets 2 poches, un élégant porte-monnaie sans couture, un bracelet cellulo, dernière mode ; accompagné d'un vrai Stylographe « MODERN ». — Les 6 pièces réunies, franco par poste, cont. rembourseurs. 10 fr. 50.

MAROQUINERIE SIMILI RICODEL, 32, rue Juramy, MARSEILLE.

# BULLETIN FINANCIER

Paris, le 2 juin 1920.

Le marché est demeuré dans l'attente des règlements de liquidation, malgré que l'on estime que ces derniers se passeront bien. Cependant en banque, les différences entre intermédiaires se chiffrent par des centaines de mille francs et ils poussent la clientèle à se faire des disponibilités, d'où cette irrégularité qui a dominé toute la séance. Les changes sont demeurés tendus et nos rentes calmes, le 3 0/0 s'est traité à 59,50 et 59,00, le 5 0/0 amortissable est à 101,20 et le non libéré à 101,45.

Banques françaises bien tenues. Paris 1.080, Union 1.237, Mobilier 587.

Peu de changements en valeurs de navigation. Chargeurs 2.205, Transatlantique 507.

Pétrolifères fermes, Royal Dutch 46.300, Shell 530, Eagle 490.

En diamantifères, la De Beers faiblit à 1.139, Jagersfontein 233.

Mines d'or calmes. Rand Mines 131,50, Modersfontein 325.

Valleurs de caoutchouc mieux sur la reprise de la matière première. Financière 334, Malacca 240. Peu d'affaires en valeurs diverses.

### Changement de propriétaire

M. LOULMET a l'honneur d'informer le public qu'il vient de se rendre acquéreur de la boucherie DELFAU, place du Marché, et qu'il désire de contenter le mieux possible la clientèle.

Viande de première qualité. Prix modérés.

### AVIS AU PUBLIC

Les fonctionnaires de l'Intendance et officiers d'administration des bureaux en retraite, désireux d'occuper l'emploi civil d'adjoint au chef de bureau à la Sous-Intendance de Cahors, sont priés de faire connaître d'urgence leur nom et adresse.

### Contre la vie chère

Ecrivez sur cartes postales timbrées à 0,20 cent. Ad. WEICK, à SAINT-DIÉ (Vosges), vous fournir des cartes postales en soldes, très bon état, assorties, à 15 fr. le mille 1/2. Une carte timbrée vous coûte donc 0,215, alors qu'une lettre coûte de 0,30 à 0,35.

### A VENDRE

Très belle AUTO Torpedo 4 places BALLOT-CLAUDEL-BOSCH, 20 H.P. Parfait état, essai à volonté. LOUBATIERES FRERES, fruits, à MOISSAC (Tarn-et-Garonne).

La TONNELLERIE AUDOISE, à Narbonne, offre douelles cintrées, prêtes à poser pour demi-moulin, en chêne du Rhin, au prix de 10 fr. 75 l'unité. Gare départ, paiement 45 jours. Expédition par au moins 50 douelles.

### Etude de M. MALET

NOTAIRE A CAHORS

### Première insertion

Suivant procès-verbal d'adjudication dressé par Maître MALET, notaire à Cahors, les 14 et 15 novembre 1918, Monsieur Louis GALOU dit Paul, cafetier, demeurant à Cahors, a vendu aux enchères et au détail, le matériel d'un café qu'il exploitait à Cahors, boulevard Gambetta, n° 67 bis et connu sous le nom de « Café de Bruxelles ».

Pour les oppositions, domicile est élu en l'étude du dit Maître MALET.

Avis est donné qu'en exécution de l'article 3 de la loi du 17 mars 1909, les créanciers du vendeur devront, pour conserver leurs droits, former opposition au paiement du prix au domicile sus-indiqué dans les dix jours qui suivront l'insertion qui renouvellera la présente.

Pour premier avis : MALET, notaire.

### FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 53

### LES BATAILLES DE LA VIE

## Le Droit de l'Enfant

PAR  
Georges OMNET

### VII

L'analogie qui existait entre la naïve tendresse de Cécile pour Laroque et l'amour d'Herbelin pour elle-même n'avait pas frappé l'esprit de Louise. Elle comprit tout ce que cette évocation du passé offrait de douloureux pour David, et son cœur se serra. Ainsi, comme des racines vivaces, les sentiments du père reffleurissaient dans le cœur de la fille. Et tout un recommencement de leur existence misérablement manquée se produisait pour ces deux jeunes gens. Quelles craintes ne devaient pas assaillir l'esprit de David, à cette constatation ? Et quel amer retour sur le passé il ne pouvait se défendre de faire ? Elle dit :

— Je vous prie de me pardonner si je vous ai attristés... Mais j'ai dû vous informer de ce qui se passe... Il reprit sa fermeté et répondit :

— Je vous en suis gré, Cécile vous a-t-elle donné quelque raison pour expliquer ce choix ?

— Elle m'a avoué qu'il ne s'expli-

quait pas, M. Laroque ne pouvant être comparé, sous aucun rapport, à Raoul Pérignon. Mais je ne serais pas surprise que ce fût l'attachement tout particulier que ce jeune homme a prouvé pour vous qui ait touché votre fille.